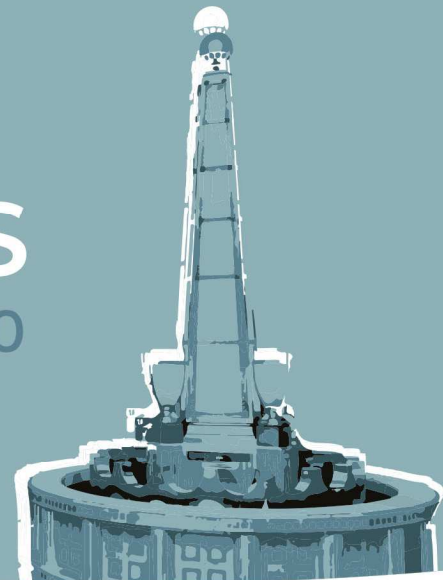


# Bulletin

# D'INFORMATIONS

Plombières-les-bains Août 2020



## EDITO



Parler de la population ! Un sujet qui nous concerne TOUS, abordant autant la qualité de vie, le vivre ensemble que la démographie. Il conditionne notre approche et les projets à développer pour les années à venir.

Pour l'heure, les actions en cours qui apportent une offre de service satisfaisante sont poursuivies. C'est le cas du centre aéré animé par les Francas durant cet été ; la banque alimentaire, ou encore du repas annuel de nos aînés... Le conseil municipal des jeunes se réunira dès la rentrée pour reprendre ses travaux ; Le CCAS, nouvellement installé, animé par Christiane Lambert en tant que vice-présidente, entend mener une politique sociale plus offensive.

La commission participative relative à la Population se met en ordre de marche en initiant deux réflexions majeures.

La première est de produire une analyse des besoins sociaux afin de prendre le pouls de chaque catégorie de la population (personnes âgées, jeunes, familles, enfants, demandeurs d'emploi, personnes souffrant de handicap, ...) pour cerner les demandes mais aussi identifier les moyens déjà existants.

La seconde est d'étudier le développement d'une offre de services publics la plus élargie possible et accessible à tous. C'est une condition majeure pour garantir l'attractivité de notre territoire et pour nous éviter de subir des choix indépendants de notre volonté.

En ce qui concerne l'aspect démographique, notre ville perd des habitants depuis plus de 10 ans. Moins de 1700 habitants aujourd'hui contre plus de 2000 il y a 12 ans. C'est un fait et cela engendre des répercussions et de vrais risques sur le maintien des commerces, sur la pérennisation des services publics (comme les écoles ou l'offre de soins), sur l'image, sur l'attractivité. Les raisons de cette perte de population sont multiples et connues comme l'absence d'emplois, le vieillissement ou encore la difficulté de se déplacer.

Pour autant, il n'y a rien de désespérant. La situation et la configuration de notre commune sont les cartes maitresses qui permettent ainsi d'en faire cette particularité de la ville à la campagne offrant une qualité de vie.

A nous tous de le faire savoir !

*Guy Mansuy, Adjoint à la Population, à la Cohésion sociale et aux écoles*



## AGENDA DES MANIFESTATIONS

### Samedi 22 août

Théâtre « Ainsi soit-il » à 21h au Cinéduc

### Samedi 29 août

Clôture de la marche « Transhumance », Jardins en Terrasses, journée

### Samedi 29 août

Concert avec les Bures Haleurs en soirée

### Samedi 29 et dimanche 30 août

Bourse d'échange des 3 V, Promenade des Dames en journée

### Samedi 5 septembre

Forum des Association, Ruaux, après-midi et soirée

### Samedi 5 septembre

Théâtre « Ainsi soit-il » à 21h au Cinéduc

### Dimanche 13 septembre

Puces et brocantes, Ville, journée

### Dimanche 13 septembre

Les peintres dans la rue, ville, journée



Chaque mois, le maire ou un adjoint prendra la parole afin de vous parler de son domaine de compétences.

# AIRE DE JEUX DE RUAUX

Il était prévu de refaire l'aire de jeux de Ruaux en 2020. L'emplacement prévu se situe sur deux niveaux ce qui implique des aménagements PMR (personnes à mobilité réduite) et engendre un coût supplémentaire.

Après avoir vérifié que les subventions pouvaient être reportées sur 2021, nous avons décidé de retravailler le projet avec la population concernée afin qu'il corresponde au maximum à leurs besoins.

Ainsi, une réunion de travail est organisée :

*le jeudi 17 septembre à 20H  
à la salle polyvalente de Ruaux.*

Les habitants qui souhaitent participer à ce groupe projet sont les bienvenus.



## JUMELAGE

Une réunion a rassemblé les anciens et nouveaux membres du Comité de Jumelage avec pour objectif la poursuite des liens qui nous unissent à Saint-Claude (Guadeloupe), Rickenbach (Allemagne) et Santena (Italie).

Toutes les personnes qui souhaitent intégrer ce comité sont invitées à se faire connaître auprès des services de la mairie.

Prochaines actions :

- > Venue de nos amis de Rickenbach pour le premier week-end du Marché de Noël. Cette venue sera l'occasion de fêter dignement les 40 années de Jumelage qui unissent nos deux villes.
- > Dès le mois de septembre la page facebook de la mairie présentera de façon régulière des événements liés à nos villes jumelées.

## Prochaines permanences de l'architecte des bâtiments de France en mairie

La prochaine permanence de l'architecte des bâtiments de France aura lieu le jeudi 24 septembre de 14h à 16h30 en mairie.

Ces permanences jouent un rôle de conseil auprès du public et des maîtres d'ouvrages publics dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets architecturaux.

Qu'est-ce qu'un ABF ?

L'Architecte des Bâtiments de France veille à la préservation du patrimoine et des paysages emblématiques urbains et ruraux. Il agit pour la conservation des monuments historiques, des sites classés ou inscrits. Il veille également au respect de la qualité de l'habitat (constructions neuves et réhabilitations) aux abords des monuments historiques et dans les autres espaces protégés. L'objectif est de maintenir le cadre de vie des habitants tout en protégeant et en valorisant le Patrimoine.

## Entretien des trottoirs devant votre domicile

Dans la plupart des cas, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, il incombe au propriétaire ou locataire d'en assurer son entretien. Ce dernier comprend le nettoyage des feuilles mortes et débris, le désherbage, le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Dans le cas d'une copropriété dite « horizontale » (lotissement), c'est à chaque propriétaire d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir. Pour une propriété verticale (immeuble d'habitation à plusieurs étages), l'entretien du trottoir situé devant l'immeuble incombe à chacun des occupants mais peut-être également défini de manière conventionnelle.

Merci à chacun de nous aider à garder notre ville belle et propre !



# TRAVAUX

## Accès à la salle de gym

Les travaux vont consister en la réalisation d'un nouvel escalier et la pose des garde-corps attenants, la consolidation du mur de soutènement le long du parking.

Démarrage du chantier : début septembre  
Coût : 62 000 TTC  
Subvention envisagée : 40%



## Accès au parking de la gym

Le chalet des maîtres fait l'objet d'un arrêté de mise en péril imminent. Le propriétaire est ainsi sommé de réaliser les travaux préconisés par l'expert pour sécuriser le bâtiment et par là même le parking aujourd'hui inaccessible. La date butoir pour la réalisation de ces travaux est fixée au 31 août, faute de quoi la mairie engagera les travaux nécessaires avec refacturation au propriétaire actuel.

## Ruissellement d'eau provenant des Jardins en Terrasses

Le ruissellement de l'eau en provenance des Jardins en Terrasses occasionnent d'importantes infiltrations dans la salle de gym et aux alentours. La détérioration du mur de soutènement de cette dernière en est l'exemple. Une réunion tripartite avec les associations concernées (Gymnastique et Jardins en Terrasses) et la mairie a défini les engagements de chacun. Les travaux seront effectués par les deux associations et consisteront à terrasser les lieux.

Coût : Location de la pelleteuse (à définir)

## Travaux sur la Nationale 57 : déviation par Plombières-les-Bains

Courant septembre et pour une durée de trois semaines, des travaux auront lieu sur la RN 57 en direction de Fougerolles. Une déviation sera mise en place de 21h00 à 6h00 avec une circulation depuis le rond-point Bougel jusqu'à l'Avenue de Franche-comté :

- > Dans les deux sens pour les poids lourds
- > Uniquement dans un sens pour les VL

## Pose d'enrobé

Les travaux d'enrobé prévus et pilotés par le Conseil Départemental des Vosges auront lieu à la fin du mois de septembre. La pose s'effectuera depuis la mairie jusqu'au carrefour du Val d'Ajol et depuis l'Eglise jusqu'au carrefour du Ruisseau de la Meule. Les travaux, financés par le Conseil Départemental des Vosges s'effectueront par tronçon et uniquement de nuit de 21h à 6h.

## Travaux de Montaigu



Suite à des infiltrations d'eau, la chaussée (VC 85), route du Hariol a été remise en état par l'entreprise Pierre DAVAL, de Plombières-les-Bains.

Coût TTC : 8 500 €  
Subvention escomptée du Conseil Départemental des Vosges : 1340 €

## Etang des Houssots : reprise des travaux

Pour mémoire, depuis 2015, la Commune de Plombières-les-Bains a mené un partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL) dans le cadre de sa politique d'espaces naturels sensibles. Le point final de cette opération est la mise en valeur de ce site naturel préservé avec la création d'un sentier pédagogique.

POINT DE SITUATION : 800 m<sup>3</sup> de résineux restent à couper et à évacuer afin de mettre en valeur la tourbière présente naturellement à cet endroit. Parallèlement à ces travaux forestiers, le CENL poursuit ses travaux pour la restauration de la continuité écologique avec la création d'un ruisseau reliant les deux étangs. Objectif : favoriser la circulation naturelle des poissons.

ET ENSUITE ? La gestion et la protection du site ont été confiées en 2018 au CEN Lorraine pour une durée de 15 ans.

Coût total TTC : 117 271,20 €  
Subvention CD88 : 58 636,02 €  
Subvention Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 35 181,82 €



# LA TRIBUNE

Suite à notre élection le 15 mars 2020, les conseillers de l'opposition conduite par M. Stéphane Balandier ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy pour faire invalider l'élection.

Nous ne ferons aucun commentaire sur la démarche puisque c'était leur droit. Le tribunal a rejeté l'ensemble des éléments avancés le 21 juillet dernier et a confirmé notre élection.

Certains habitants nous ont posé la question de savoir qui allait régler les frais d'avocats de cette affaire. Nous serons tout à fait transparents sur ce point.

N'étant pas juristes, nous avons fait appel aux services d'un avocat spinalien spécialisé en droit administratif. Ses honoraires s'élèvent à 5 826 €.TTC. La totalité de cette somme est prise en charge par les élus et leurs soutiens (citoyens plombinois volontaires).

Ceci étant, chacun a pu constater que les élus en place n'ont pas attendu le résultat de ce jugement pour se mettre au travail ! Nous allons maintenant le poursuivre de manière encore plus sereine.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Notre commune fait partie de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales (l'EPCI de la CCPVM). Elle résulte de la fusion en 2017 de notre ancienne intercommunalité des Vosges Méridionales avec celle de la Porte des Vosges et la commune de Saint Amé. Elle est composée de 10 communes et plus de 30 000 habitants, mais reste malgré cela une petite comcom « à taille humaine ».

C'est une instance de gouvernance importante, mais souvent peu ou mal comprise par les habitants. Le siège est situé à Saint-Étienne-lès-Remiremont, au 4 rue des Grands Moulins (téléphone 03 29 22 11 63 et mail : bureaux@ccpvm.fr). Les conseils communautaires sont ouverts au public et se déroulent alternativement dans les dix communes, et les comptes-rendus sont consultables sur le site internet ccpvm.fr, sur lequel vous trouverez de nombreuses informations et réponses à vos questions.

Composé de 32 membres, le nouveau conseil communautaire s'est installé le 15 juillet, et a élu son président, Jean Hingray, et 9 vice-présidents (un par commune), chargés d'animer différentes commissions. Les conseils ont lieu environ 5 fois par an. La commune de Plombières-les-Bains est représentée par Anne Haxaire, vice-présidente (logement, politique de la ville et aménagement de l'espace), et Jean-Marie Suardi, conseiller.

Dans les nouveautés, une conférence des maires a fusionné avec le bureau (composé du président et des ses vice-présidents), permettant aux maires qui ne sont pas dans le bureau, Lydie Barbaux et Anne Girardin, maire du Val d'Ajol, d'y siéger lors des réunions bimensuelles. Un pacte de gouvernance sera rédigé dans les 9 mois à venir, il précisera le fonctionnement de l'EPCI, et son articulation avec les différentes communes. Vos idées sont les bienvenues pour participer à sa rédaction !

En sus des commissions des vice-présidents, des commissions thématiques de travail peuvent être ouvertes aux élus municipaux, voir aux associations, aux habitants ou à d'autres acteurs comme des entreprises, souvent sur des sujets précis, et même suite à vos propositions ! Pour participer de manière active, un groupe de travail participatif « comcom » s'est mis en place sur Plombières-les-Bains et reste ouvert à toute bonne volonté (se signaler en mairie). Notre souhait est que chaque commune constitue un tel groupe de travail et que ces groupes puissent également travailler de concert.

Pour s'approprier son intercommunalité, en comprendre les compétences et les enjeux, il faut s'y intéresser et ne pas la considérer comme une nébuleuse inaccessible, figée et abscons. Vos élus sont également là pour répondre à vos questions. Les EPCI sont amenées à beaucoup évoluer dans un futur proche, et à prendre davantage de compétences importantes, comme l'assainissement, qui deviendra compétence intercommunale obligatoire en 2026. D'autres structures importantes dans la vie locale, comme les piscines, le réseau de médiathèques ou l'école de musique, sont également intercommunales.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le mardi 15 septembre à 20h à Saint-Nabord, l'ordre du jour sera consultable sur le site internet. Il sera également travaillé lors de la précédente réunion du bureau, mardi 25 août.

Directrice de la publication : Lydie Barbaux  
Conception : L'Éprouvette  
Rédaction : Aurore Garcia, Lydie Barbaux, Guy Mansuy, Anne Haxaire  
Crédit photos : Mairie de Plombières les Bains  
Magazine imprimé et distribué par nos soins gratuitement  
Prochaine parution vers le 25 septembre

☎ 03.29.66.00.24  
🌐 www.plombieres-les-bains.fr  
📌 @villedeplombiereslesbains



MAIRIE DE PLOMBIERES LES BAINS  
1, place Beaumarchais  
88370 Plombières les Bains